



PREFETE DES HAUTES-ALPES

bureau de la coordination

**Arrêté n° 2010-347-15 du 13 décembre 2010  
portant subdélégation de signature aux agents de la direction interdépartementale des  
routes Méditerranée  
en matière de police de circulation, conservation du domaine public et privé attaché au  
Réseau National Structurant (RNS)**

**Le directeur interdépartemental des routes Méditerranée**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code du domaine de l'État ;

VU le code de la route ;

VU le code de la voirie routière ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes,  
des départements et des régions ;

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et  
à l'action des services et organismes publics de l'état dans les régions et départements modifié  
par le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à  
la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la république en Polynésie  
française et en Nouvelle-Calédonie;

VU le décret du Président de la République du 11 novembre 2010 portant nomination de  
Madame Francine PRIME en qualité de préfète des Hautes Alpes ;

VU le décret n° 2006-304 du 16 mars 2006 portant création des directions  
interdépartementales des routes

VU l'arrêté ministériel n° 06.004058 du 23 juin 2006 portant nomination de M. Alain  
JOURNEAULT directeur interdépartemental des routes Méditerranée à compter du 1<sup>er</sup> juin  
2006 ;

VU l'arrêté du 5 juillet 2006 portant organisation de la direction interdépartementale des  
routes Méditerranée ;

VU l'arrêté préfectoral du 6 décembre 2010 n° 2010-340-12 portant délégation de signature à  
M. Alain JOURNEAULT directeur interdépartemental des routes Méditerranée en matière de  
police de circulation, conservation du domaine public et privé attaché au Réseau National  
Structurant (RNS) ;

234.

ARRÊTE

**ARTICLE 1**

Dans le cadre des dispositions de l'article 1er de l'arrêté du 6 décembre 2010 n° 2010-340-12  
portant délégation de signature à M. Alain JOURNEAULT, en matière de police de  
circulation, conservation du domaine public et privé attaché au Réseau National Structurant  
(RNS), en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, les délégations de signature qui lui  
sont conférées seront exercées par Madame Véronique MAYOUSSE, Directrice Adjointe de  
la DIRMED.

**ARTICLE 2**

Délégation de signature est donnée, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions  
respectives, les décisions visées à l'article 1er de l'arrêté du 6 décembre 2010 n° 2010-340-12  
portant délégation de signature à M. Alain JOURNEAULT, en matière de police de  
circulation, conservation du domaine public et privé attaché au Réseau National Structurant  
(RNS) aux agents de la DIRMED désignés dans l'annexe I selon les conditions de cette même  
annexe.

**ARTICLE 3**

La signature et la qualité du chef de service délégataire et des fonctionnaires délégataires  
devront être précédées de la mention suivante: "**Pour la Préfète des Hautes Alpes et par  
délégation**"

**ARTICLE 4**

Le directeur interdépartemental des routes Méditerranée est chargé de l'exécution du présent  
arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la  
préfecture des Hautes Alpes.

Fait à Marseille le 13 décembre 2010  
Pour la Préfète des Hautes Alpes et par délégation  
Le directeur interdépartemental des routes  
Méditerranée

SIGNE

Alain JOURNEAULT

235

annexe 1 à l'arrêté de subdélégation de signature DIR du 13 décembre 2010 relatif au pouvoir de police et à la conservation du domaine public et privé attaché au RNS.

Référence : arrêté préfectoral du 6 décembre 2010 n° 2010-340-I2 portant délégation de signature à M. Alain JOURNEAULT Directeur Interdépartemental des routes Méditerranée en matière de police de circulation, conservation du domaine public et privé attaché au Réseau National Structurant (RNS)

Pr	NOM PRENOM	FONCTION	A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10	A11	B1	C1	C2	C3	C4	C5	D1	E1
IE	BORDE Denis	Chef du SIE	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
IE	BONNEFOY Robert*	Adjoint au chef du SIE	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
IE	SIMEON Anne-Marie	Responsable du bureau administratif du SIE	*	*	*		*					*									
IE	DELABELLE Gilles*	Chef de district (DADS)	*	*	*		*							*	*	*	*	*		*	
IE	VALENSI Pierre**	Adjoint du chef de DADS	*	*	*		*							*	*	*					

\*: en cas d'absence ou d'empêchement justifié du chef de SIE

\*\* : en cas d'absence ou d'empêchement justifié du chef de district

Département des Hautes Alpes

Le Directeur Interdépartemental des Routes Méditerranée

SIGNE

Alain JOURNEAULT